

# DECLARATION

29 avril 2015

Les institutions, organisations et personnalités de la société civile haïtienne signataires de la présente déclaration condamnent avec la plus grande fermeté la libération scandaleuse et illégale des présumés criminels du « Gang Galil » : Woodly **Ethéart** alias Sonson Lafamilia et Renel **Nelfort** alias Renel Lerécif, par le Juge Lamarre Bélizaire avec la complicité du Commissaire du Gouvernement Me. Kerson **Darius Charles** et du Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Me. Raymond **Jean-Michel**.

Il est de notoriété publique que les personnes impliquées dans ce dossier entretiennent des relations privilégiées au plus haut niveau de l'Etat. De tels liens ne les placent pas au dessus de la justice.

La libération illégale et programmée de ces présumés criminels très dangereux du « Gang Galil » franchit les limites de l'acceptable et compromet la stabilité déjà fragile du pays ainsi que le climat calme que la nation entière pouvait espérer durant la période électorale.

Devant une telle décision scandaleuse et attentatoire aux efforts consentis en faveur de la cause de l'État de droit en Haïti, les signataires de la présente déclaration exigent que des mesures fortes et drastiques soient prises pour sauver l'honneur de la République. Ainsi, ils demandent :

1. Qu'une enquête administrative et judiciaire soit menée afin de déterminer les circonstances dans lesquelles cette décision a été prise et fixer la responsabilité de tous ceux qui sont impliqués dans cette décision scandaleuse ;
2. Que la Cour de Cassation et la Cour d'Appel de la République d'Haïti se prononcent rapidement sur les recours introduits par-devant elles, afin de racheter la République de cet avilissement ;
3. Que sur la base des résultats de cette enquête, les décisions appropriées soient prises contre tous ceux qui sont impliqués dans ce dossier.

Face à cette souillure faite à la justice haïtienne et à la nation tout entière, les institutions, organisations et personnalités de la société civile haïtienne signataires de cette déclaration invitent les citoyens (nes) de toutes les couches sociales indignés (es) par cet odieux trafic dans le système judiciaire à se mobiliser en vue de participer à une grande « **marche pacifique contre l'impunité** » qui aura lieu le Mercredi 6 mai 2015. Cette marche débutera à 10 heures devant la statue de l'Empereur Jean-Jacques Dessalines au Champs de Mars, fera un arrêt devant le Ministère de la Justice et de la

